

Récapitulatif par ordre alphabétique des effets portés par tenues.

TENUES EFFETS	11	12	13	15	15 BIS	15 TER	16	21	21 BIS	22	22 BIS	25	31 (1) (2)	32 (1)	33 34 (1)	41	42	43	44
Béret										X ⁽¹²⁾	X ⁽¹²⁾		X	X	X	X	X	X	X
Bermuda TDF											X								
Blouson de cuir armée de terre										F									
Blouson TDF, bleu foncé pour les chasseurs														F/SO					
Bottes et culotte d'équitation Gants noirs d'équitation												X			F/SO				
Brodequins de marche													X	X	F/SO	X	X	X	X
Cape	F ⁽³⁾																		
Casque													F/SO			X	X		
Casquette																X	X	X	X
Ceinture blanche				X	X	X	X												
Ceinture bleu nuit (personnel masculin)	X	X																	
Ceinture sangle grise (15)								X	X	X	X ⁽¹³⁾	X		X	X				
Ceinture vert otan																X ⁽¹⁸⁾	X ⁽¹⁸⁾	X	X
Ceinturon													X	X	X	X	X ⁽¹⁸⁾	X ⁽¹⁸⁾	X
Chandail										X ⁽¹¹⁾						X ⁽¹⁸⁾	X ⁽¹⁸⁾	F	F
Chapeau de brousse																			X
Chaussettes blanches / bas ou collants unis couleur chair (14)				X	X	X	X												
Chaussettes noires / bas ou collants unis couleur chair (14)	X	X	X					X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾		X							
Chaussettes vert amande											X								
Chaussures / escarpins blancs				X	X	X	X												
Chaussures service courant / chaussures modèle royal								X	X	X	X								
Chaussures noires ou été								X	X	X	X								
Chaussures vernies noirs / escarpins vernis noirs	X	X																	
Chaussures cérémonie/ escarpins vernis noirs			X																
Chaussures de brousse																			X
Chemisette vert amande, bleu foncé pour les chasseurs										X ⁽⁸⁾	X ⁽¹⁶⁾	X ⁽⁸⁾		X ⁽¹⁷⁾	X				
Chemise MC bariolée TE ou bariolée sable																X	X	X	X

TENUES EFFETS	11	12	13	15	15 BIS	15 TER	16	21	21 BIS	22	22 BIS	25	31 (1) (2)	32 (1)	33 34 (1)	41	42	43	44
Chemise de combat													F/SO			X	X	X	
Chemise GAO																		X	X
Chemise/ chemisier vert amande, bleu foncé pour les chasseurs										X ⁽⁸⁾		X ⁽⁸⁾		X	X				
Chemisette blanche							X												
Chemise / chemisier blanc	X	X	X	X	X	X		X	X			SO							
Chemise blanche MC ou manches longues col fermé avec poches et pattes								X	X										
Cravate noire			X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾		X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾	X ⁽⁶⁾		X		X	X				
Culotte courte																		X	X
Ensemble intempéries													F/SO			X	X		
Fouffure polaire																X ⁽¹⁸⁾	X ⁽¹⁸⁾		
Gants blancs	F ⁽³⁾				X ⁽³⁾	X ⁽³⁾		X	X			SO		F/SO	F/SO				
Gants noirs ou d'équitation										F		F	F/SO						
Gants service courant																X	F		
Gilet d'arme								F	F	F									
Képi / tricorne	F ⁽³⁾				X ⁽³⁾	X ⁽³⁾	X	X	X	X ⁽¹²⁾	X	SO	X	X	X				
Manteau bleu armée			F																
Manteau / imperméable								X ⁽⁷⁾	X ⁽⁷⁾	F									
Manteau ou imperméable d'équitation												F							
Nœud papillon	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁵⁾	X ⁽⁴⁾	X ⁽⁴⁾															
Pantalon / jupe toile blanche				X	X	X	X												
Pantalon / robe bleue nuit	X	X																	
Pantalon / tailleur whipcord bleu armée			X																
Pantalon / jupe simplifiée/ jupe bermuda TDF, bleu foncé pour les chasseurs								X	X	X				X	X				
Pantalon de combat bariolé TE ou bariolé sable													X		X	X	X	X	X
Pantalon allégé / jupe simplifiée allégée TDF										X		X							
Pochette vernie noire	X	X																	
Sac à main noir			X	X	X	X	X	X	X	X	F								

TENUES EFFETS	11	12	13	15	15 BIS	15 TER	16	21	21 BIS	22	22 BIS	25	31 (1) (2)	32 (1)	33 34 (1)	41	42 (2)	43	44
Spencer blanc		X																	
Spencer bleu nuit	X																		
Vareuse / tailleur toile blanche				X	X	X													
Vareuse / tailleur Whipcord bleu armée			X																
Vareuse TDF, bleu foncé pour les chasseurs								X	X	X ⁽⁹⁾		SO							
Veste de combat bariolée TE ou bariolée sable													X		X	X	X	X	

NB : Les tenues 31 (base tenue de combat), 32 (base tenue terre de France, bleu foncé pour les chasseurs), 33 et 34 (tenues de tradition) font l'objet du tableau : constitution des tenues de prises d'armes

Légende :
X : obligatoire.
F : facultatif.
SO : sur ordre.

- renvois :**
- 1) une liste non exhaustive d'effets pouvant entrer dans la composition de cette tenue figure dans le tableau
 - 2) cette tenue peut comporter des équipements spécifiques dans le cadre de défilés motorisés
 - 3) accessoires facultatifs pour l'extérieur seulement – le képi et les gants ne sont portés que lorsque la cape est revêtue.
 - 4) personnel masculin : nœud papillon noir, personnel féminin : cravate noire.
 - 5) noir pour le personnel masculin, blanc pour le personnel féminin.
 - 6) verte(s) pour la légion étrangère.
 - 7) port du manteau alpin autorisé pour les chasseurs alpins possédant cet effet.
 - 8) tenues 22 et 25 : la chemisette est portée sans cravate – la chemise est portée avec cravate.
 - 9) tenue 22 : la vareuse n'est jamais portée avec la chemisette.
 - 10) pas de jupe sous les armes.
 - 11) le port du chandail comme vêtement de dessus est autorisé à l'intérieur et à l'extérieur des enceintes militaires. Toutefois à l'extérieur des enceintes militaires le chandail devra être porté obligatoirement avec le béret.
 - 12) avec la tenue 22 le port de la coiffure est facultatif à l'intérieur de l'enceinte militaire et des véhicules de type berline ou autocar.
 - 13) ceinture vert amande boucle dorée ou argentée.
 - 14) facultatif personnel féminin.
 - 15) sangle bleue pour les chasseurs.
 - 16) chemisette vert amande pour tous les personnels.
 - 17) sauf garde aux emblèmes
 - 18) porté sous certaines conditions